

Toutes les Informations utiles pour l'année scolaire 2023-2024

Ce document contient des [liens internet](#) et est à conserver toute l'année!

La rentrée scolaire aura lieu pour toutes les classes le

LUNDI 21 août 2023

Les élèves de **3P à 8P** commenceront les cours à **8H**;

Pour les enfants de **1P et 2P** selon l'horaire donné par les maîtresses.

Lieu des cours et enseignant-e-s titulaire-s :

| | |
|-------|---|
| 1P/2P | Ecole de Courtemaîche (Sophie Varrin) |
| 3P | Ecole de Buix (Mathilde Weber) |
| 4P | Ecole de Buix (Amélie Meusy) |
| 5P | Ecole de Courchavon (Lorraine Charmillot) |
| 6P | Ecole de Montignez (Alexia Chavanne) |
| 7P | Ecole de Courtemaîche (Sara Ajaraam) |
| 8P | Ecole de Courtemaîche (Hildegarde Lièvre) |

Vacances scolaires et autres congés :

| | |
|-----------|---|
| Automne | du lu 16 au ve 27 octobre 2023 |
| Noël | du lu 25 décembre 2023 au ve 5 janvier 2024 |
| Hiver | du lu 19 au ve 23 février 2024 |
| Pâques | du ve 29 mars au ve 12 avril 2024 |
| Ascension | je 9 et ve 10 mai 2024 |
| Pentecôte | lu 20 mai 2024 |
| Fête-Dieu | je 30 et ve 31 mai 2024 |
| Été | du lu 8 juillet au ve 16 août 2024 |
| Rentrée | lu 19 août 2024 |

Les 1er novembre, lundi de St-Martin, mardi après-midi de Carnaval, 1er mai et 23 juin sont aussi fériés.

Responsabilité des enseignantes

Les enseignants sont responsables de votre enfant **durant le temps scolaire uniquement**, selon l'horaire reçu. Les enfants qui viennent tôt à l'école ou qui s'attardent après la fin des cours sont sous la responsabilité des parents.

Absences

En cas de maladie ou de rendez-vous chez le médecin, dentiste... les parents avertissent l'enseignant-e avant le début des cours (voir n° tel des écoles) ainsi que le bus si besoin.

En cas d'absences répétitives selon un horaire fixe (logopédie, ergothérapie...), un seul mot d'excuse en début d'année suffit.

Pour les élèves de 3P à 8P, les excuses sont à inscrire à la fin du carnet de devoirs (pages prévues à cet effet).

Pour les élèves de 1P-2P, un mot écrit doit être transmis à l'enseignante.

Lorsque l'absence dépasse 10 jours, un certificat médical doit être transmis à l'enseignante.

les enfants **malades** guérissent mieux à la **maison...**



Demande de congé spécial

Un congé spécial peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés.

Les parents doivent utiliser le formulaire intitulé « demande de congé spécial » qu'ils peuvent se procurer sur le site de la commune de Basse-Allaine : [Site de Basse-Allaine](#) ou auprès de la direction : ep.basseallaine@edu.jura.ch

Le formulaire ainsi qu'une lettre de motivation écrite et d'éventuelles attestations sont à envoyer à la commission d'école : Yann Cerf, ch. du Réservoir 19, 2923 Courtemaiche, avec copie à la direction.

La durée maximale des congés accordés à un élève ne pourra pas être supérieure à 8 jours par cycle (1^{er} cycle -> 1P à 4P / 2^{ème} cycle -> 5P à 8P).

La commission d'école est compétente pour octroyer des congés jusqu'à cinq jours.

Pour des congés excédant cette durée, la compétence est dévolue au Service de l'enseignement.

Autorisations de congé sans justification (selon art. 93 de l'OS)

« Art. 93¹ : Chaque élève peut bénéficier, sans justification, de deux demi-journées de congé au maximum par année scolaire. Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des leçons manquées. Le Département arrête les directives nécessaires ».

Les coupons sont à télécharger sur le site de Basse-Allaine : [Congé sans justification](#), puis à remplir et à transmettre à la Direction par le biais de l'enseignant-e minimum 10 jours avant.

Photographie et vidéo

Pour garantir la protection de la personnalité, les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires sont priés de le signaler à l'enseignant-e en début d'année scolaire.

Diverses informations sur le site du Service de l'Enseignement

Vous trouverez ici des liens et des documents intéressants concernant la scolarité de votre enfant : [Infos Parents](#)

Transports scolaires : Seulement pour aller de la maison à l'école et retour !!

Les enfants se déplacent jusqu'à leur classe en transport scolaire. L'horaire suivra. Cependant, il est conseillé d'être dans la cour de l'école 5 minutes avant le départ du bus. Les enfants respectent les règles de sécurité : attendre l'arrêt du bus/du car avant de s'en approcher !!!

Rappel : durant les 2-3 premières semaines de la rentrée, il peut y avoir des ajustements d'horaire. Nous vous remercions de votre compréhension.

Autre Rappel : les enfants ne peuvent pas utiliser les transports scolaires pour faire un autre trajet que maison – école – maison.

Sécurité

Cours des écoles : Rappel : les cours des écoles sont utilisées par des enfants. Les véhicules, s'ils sont vraiment obligés d'y entrer, doivent se déplacer au pas.

De plus, les cours des écoles sont sans surveillance avant et après les heures de classe.

Il est donc judicieux de ne pas envoyer les enfants trop tôt à l'école et exiger leur retour à la maison dès la fin des cours. Cela évite bien des soucis.

Pour les élèves de 1P-2P, l'accueil commence :

le matin : à 7h50

l'après-midi : à 13h20

Assurances

En cas d'accident survenu lors d'activités scolaires, l'assurance complémentaire de chaque commune (Basse-Allaine+Courchavon) intervient après l'assurance privée des parents. L'accident doit être annoncé, via le formulaire : [Déclaration d'accident](#), à la direction.

Cette assurance ne couvre toutefois pas les transports d'élèves effectués par les parents. Il est donc recommandé de contracter une « assurance occupant » dans le contrat d'assurance voiture si vous devez transporter des enfants lors d'activités scolaires.

Dommages à autrui : les frais liés à des blessures causées par un élève à un autre élève sont couverts par les assurances des parents.

Dégâts matériels : les dégâts causés par un élève au bâtiment de l'école ou sur du matériel scolaire sont couverts par l'assurance RC des parents.

Rappel : En cas de **traitement dentaire**, une contribution communale peut être demandée sous certaines conditions. Voir sous santé scolaire.

Crèche / Thérapies et autres suivis

En cas de changement d'horaire (course d'école, piscine, patinoire, pique-nique, spectacle, etc...), il revient **aux parents** d'avertir ces différentes instances.

Objets, vêtements et chaussures trouvés

Les affaires trouvées sont posées dans l'entrée de chaque école. À la fin de l'année, si des vêtements ou chaussures n'ont pas été récupérés, ils seront donnés à Emmaüs.

Visites en classe

Chaque année, diverses personnes interviennent dans les classes : les policiers pour l'éducation routière, une nutritionniste, la conseillère pédagogique, la médiatrice, l'infirmière scolaire, la maîtresse d'éducation sexuelle, des stagiaires et leurs référents, des remplaçants, le photographe, la commission d'école...

Appareils numériques

Durant les heures de classe, de récréation, et dès l'arrivée dans l'enceinte de l'école, les appareils numériques et les téléphones sont éteints et rangés dans les sacs d'école. En cas de non respect de ces prescriptions, l'appareil sera confisqué et pourra être récupéré par les parents auprès de la direction.

L'utilisation de ces appareils est également interdite dans les bus scolaires ainsi que dans le car postal.

Changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse mail

Il est très important de nous communiquer (à l'enseignante **et** à la direction) tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de mail.

Nous envoyons désormais le plus souvent possible par mail les diverses informations ou documents usuels, il est donc indispensable que nous ayons les bonnes indications.

Santé scolaire

Pour le bien-être et le bon développement de votre enfant, il est important de respecter son besoin de bouger, ses heures de sommeil et de veiller à son équilibre alimentaire.

L'infirmière scolaire est à disposition des élèves, des enseignants et des parents. Elle entreprend des actions de dépistage, de prévention, de conseil, d'information et d'éducation à la santé. L'infirmière responsable de notre cercle est Mme Séverine Studer Fridez. Votre enfant a la possibilité de la rencontrer lors des permanences, environ toutes les six semaines. Si vous le désirez, vous pouvez la joindre à severine.fridezstuder@jura.ch

Le médecin scolaire est le Dr Pierre-Olivier Cattin.

Clinique dentaire : Une fois par année a lieu un examen de dépistage auquel est soumis chaque élève. Le carnet dentaire est un document officiel qui, après la visite dentaire, doit être signé par les parents et rendu au plus vite aux enseignants.

Les parents peuvent bénéficier d'une aide financière. Ils doivent adresser le formulaire disponible sous infos et formulaires sur le lien suivant et appeler : **Demande auprès de la commune** au plus tard 3 mois après la date de facturation.

Education sexuelle : L'école participe à l'éducation sexuelle des élèves. La loi sur l'école obligatoire précise que les élèves reçoivent à plusieurs stades de la scolarité une information sur la sexualité. Pour respecter la sensibilité et la conviction de chaque famille, les parents ont toutefois la possibilité de dispenser leur enfant de cet enseignement en informant l'enseignante avant les cours. L'éducatrice en santé sexuelle de notre cercle scolaire est : (pas encore connue au 21 juin 2023)

Poux : Merci d'informer rapidement l'enseignant-e de votre enfant en présence de poux. Diverses informations et conseils sont à disposition sur le site suivant : **Prévention des POUX**

Vélo – Trottinette

Les enfants peuvent venir à l'école, sous la responsabilité des parents :

- en vélo : dès la 6P
- en trottinette : dès la 4P

Dans les deux cas, le port du casque est **FORTEMENT** recommandé !

Horaires généraux des classes de Basse-Allaine pour 2023-2024

| | matin | après-midi |
|---|------------------------------|--|
| 1P Courtemaiche Sophie et Lola | lu, me et ve : 7h50-11h20 | ma, je : 13h20-14h55 |
| 2P Courtemaiche Sophie et Lola | tous les matins : 7h50-11h20 | lu, je : 13h20-14h55 |
| 3P Buix Mathilde | tous les matins : 8h-11h30 | lu et je : 13h30-15h05 |
| 4P Buix Amélie et Léna | tous les matins : 8h-11h30 | lu et je: 13h30-15h05 |
| 5P Courchavon Lorraine et Lola | tous les matins : 8h-11h30 | tous les après-midi : 13h30-15h05 |
| 6P Montignez Alexia | tous les matins : 8h10-11h35 | tous les après-midi : 13h40-15h15 |
| 7P Courtemaiche Sara | tous les matins : 8h-11h30 | lu, ve : 13h20-14h55 ma, je : 13h20-15h45 |
| 8P Courtemaiche Hildegarde et Oxana | tous les matins : 8h-11h30 | lu, ve : 13h20-14h55 ma, je : 13h20-15h45 |

Lucine intervient en 5P, 6P, 7P et 8P
 Marine intervient en 5P, 6P et en 7P
 Alexia intervient aussi en 5P
 Lola intervient aussi en 7P
 Léna intervient aussi en 3P et en 6P
 Sara intervient aussi en 8P
 Oxana intervient aussi en 7P

Le mercredi après-midi est toujours congé !

Rappel :

Selon la directive du Service de l'Enseignement, les horaires généraux pour 2024-2025 seront donnés entre mi-mai et fin mai 2024 !

La crèche et l'UAPE sont au courant de cette échéance et auront les horaires aussi à cette date.

Piscine : HORAIRE 2023-2024 À CONSERVER TOUTE L'ANNÉE

Les enfants prennent le bus pour aller à la piscine.

| 2P Courtemaiche | 3P Buix | 4P Buix | 5P Courchavon | 6P Montignez | 7P Courtemaiche | 8P Courtemaiche |
|--------------------|-------------|-------------|---------------|--------------|--------------------|--------------------|
| jeudi | jeudi | jeudi | mardi | jeudi | mardi | mardi |
| 8h15-9h45 | 13h30-14h45 | 13h30-14h45 | 13h30-14h45 | 8h15-9h45 | 13h30-14h45 | 13h30-14h45 |
| 14 élèves | 20 élèves | 20 élèves | 19 élèves | 19 élèves | 14 élèves | 18 élèves |
| auxiliaire | auxiliaire | auxiliaire | auxiliaire | auxiliaire | | |
| 14.09.23 | 02.11.23 | 14.09.23 | 31.10.23 | 02.11.23 | 09.01.24 | 12.09.23 |
| 21.09.23 | 09.11.23 | 21.09.23 | 07.11.23 | 09.11.23 | 16.01.24 | 19.09.23 |
| 28.09.23 | 16.11.23 | 28.09.23 | 14.11.23 | 16.11.23 | 23.01.24 | 26.09.23 |
| 05.10.23 | 23.11.23 | 05.10.23 | 21.11.23 | 23.11.23 | 30.01.24 | 03.10.23 |
| 12.10.23 | 30.11.23 | 12.10.23 | 28.11.23 | 30.11.23 | 06.02.24 | 10.10.23 |